

TÉLÉCOMMANDE
UNIDIRECTIONNELLE /
BIDIRECTIONNELLE

AstroStart®

MANUEL DE L'USAGER



MODÈLE AF-RFK722

Télécommande bidirectionnelle à 1 bouton



MODÈLE AF-RFK712

Télécommande unidirectionnelle à 1 bouton

(ENGLISH REVERSED)

DIRECTED®

NOS DE BREVETS
CAN 1.130.426
USA 4.345.554 - 5.614.883
- 5.617.819 - 5.673.017
ET AUTRES BREVETS EN INSTANCE

RÉGLEMENTATION GOUVERNEMENTALE

Ce dispositif respecte le règlement du département fédéral des communications tel qu'il est stipulé au paragraphe 15. Son fonctionnement est assujéti aux conditions suivantes : (1) ce dispositif ne peut causer d'interférence nuisible et (2) ce dispositif doit accepter toute interférence reçue, incluant toute interférence pouvant causer un fonctionnement non désiré.

Cet équipement a été testé et est conforme aux limites d'un appareil numérique de classe B, tel qu'il est stipulé au paragraphe 15. Ces limites ont pour but d'offrir une protection raisonnable contre des interférences nuisibles dans une installation résidentielle. Cet équipement génère et peut répandre une énergie de radio fréquence, et s'il n'est pas installé et utilisé comme décrit par le manuel d'instruction, il peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il n'y a aucune garantie sur l'absence totale d'interférences dans certaines installations. En cas d'interférences nuisibles causées aux radios ou aux téléviseurs, déterminées en allumant et éteignant l'équipement, l'utilisateur est encouragé à essayer d'y remédier par une ou plusieurs des mesures suivantes :

- Réorienter ou relocaliser l'antenne de réception.
- Accroître la séparation entre l'équipement et le récepteur.
- Brancher l'équipement dans une sortie de circuit différente de celle à laquelle le récepteur est branché.
- Consulter le détaillant ou un technicien radio / TV expérimenté pour de l'aide.

Pour satisfaire aux exigences du département fédéral des communications concernant les limites d'exposition humaine aux radiofréquences, ce dispositif doit être utilisé seulement dans des situations où il est positionné dans les mains de l'utilisateur. Ce dispositif et son antenne doivent garder une distance de plus de 20 cm du corps de l'utilisateur, à l'exception de la main et du poignet, afin de satisfaire aux limites d'exposition humaine aux radiofréquences. Ce dispositif a été conçu pour être utilisé dans la main et ses fonctions ne supportent pas des transmissions normales lorsque transporté dans des poches ou dans des étuis près du corps.

Déclaration pour le Canada

Le présent appareil est conforme aux CNR d'Industrie Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes : (1) l'appareil ne doit pas produire de brouillage, et (2) l'utilisateur de l'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

Les changements ou modifications non approuvés expressément par la partie responsable de la conformité pourraient annuler l'autorité de l'utilisateur à faire fonctionner l'équipement.

MERCI D'AVOIR CHOISI UNE TROUSSE DE TÉLÉCOMMANDE RF D'ASTROSTART !

Nous profitons de l'occasion pour vous inviter à bien faire dégivrer les vitres de votre véhicule et de le déneiger convenablement avant de prendre la route.

Les igloos mobiles sont très dangereux !

Nous vous souhaitons une excellente route avec votre système de commande à distance !

GUIDE DE L'USAGER POUR LE SYSTÈME DE COMMANDE À DISTANCE AF-RFK712-722.

Les trousse de télécommandes AF-RFK712 & AF-RFK722 offrent les fonctions de commodité de base ainsi que plusieurs options de sécurité. Elles offrent entre autres le verrouillage central des portières et l'ouverture à distance du coffre. **Certaines fonctionnalités et comportements ne sont pas disponibles sur tous les modèles de véhicules.**

Table des matières

REGLEMENTATION GOUVERNEMENTALE.....	2
RÈGLES DE SÉCURITÉ.....	4
PRÉPARER LE SYSTÈME POUR LE DÉMARRAGE À DISTANCE (<i>POUR SYSTÈMES AVEC TÉLÉDÉMARRAGE SEULEMENT</i>)	4
LA TELECOMMANDE UNIDIRECTIONNELLE / BIDIRECTIONNELLE A 1 BOUTON	5
UTILISATION DE LA TÉLÉCOMMANDE.....	5
COMMANDES	5
LA COMMANDE DE DÉMARRAGE / ARRÊT (<i>POUR SYSTÈMES AVEC TÉLÉDÉMARRAGE SEULEMENT</i>).....	6
VERIFICATIONS DE SECURITE.....	6
INTERRUPTEUR DE CAPOT	7
VÉRIFICATIONS RELATIVES AUX VÉHICULES À TRANSMISSION AUTOMATIQUE.....	7
GLOSSAIRE.....	7
GARANTIE	8

RÈGLES DE SÉCURITÉ

Lisez bien toutes les règles de sécurité suivantes avant d'utiliser ce produit.

RÈGLES GÉNÉRALES

- **Ne jamais effectuer un démarrage à distance** lorsqu'une personne ou un animal occupe le véhicule.
- **Ne laissez jamais** une personne ou un animal sans surveillance à bord du véhicule lorsque ce dernier est maintenu en marche par le démarreur à distance (mode continu).
- Rapportez immédiatement tout problème de fonctionnement au dépositaire AstroStart qui a procédé à l'installation.
- **Le produit ou son usage ne doivent, en aucun cas, être modifiés.**
- Gardez la télécommande **hors de la portée des enfants.**
- Pour que votre système de commande à distance ait un rendement optimal, procédez à des mises au point régulières du moteur de votre véhicule.
- Assurez-vous que la commande des essuie-glaces est bien à l'arrêt et que les phares sont bien éteints avant de quitter votre véhicule.
- Vérifiez régulièrement le fonctionnement des dispositifs de sécurité qui commandent l'arrêt du moteur (voir « Vérifications de sécurité » à la **page 8**).
- Conformez-vous aux règlements locaux. Certains règlements pourraient vous interdire de laisser tourner le moteur de votre véhicule sans surveillance dans un lieu public.
- Avertissez toujours les mécaniciens et techniciens affectés à l'entretien de votre véhicule que celui-ci est équipé d'un système de commande à distance.
- **Il est fortement recommandé** de procéder à une vérification annuelle de votre système de commande à distance. Pour ce faire, contactez le dépositaire le plus près de chez vous.
- **Tous les utilisateurs de votre véhicule doivent prendre connaissance** des règles de sécurité et des consignes d'utilisation.
- Assurez-vous que l'autocollant de mise en garde est toujours fixé à la vitre du conducteur.

PRÉPARER LE SYSTÈME POUR LE DÉMARRAGE À DISTANCE (POUR SYSTÈMES AVEC TÉLÉDÉMARRAGE SEULEMENT)

Avant de sortir du véhicule, **vous devez le préparer** pour le prochain démarrage.

- Assurez-vous que le levier de transmission automatique soit bien à la position « **P** » (« Park », stationnement).
- Réglez les boutons du chauffage / de l'air climatisé au niveau désiré (quand le véhicule sera démarré, le système de climatisation le sera aussi.).
- Arrêtez les essuie-glaces. Leur mécanisme risque d'être surchargé si le froid, la glace, la neige ou des débris bloquent leur fonctionnement lors du démarrage à distance.
- Assurez-vous que les phares soient éteints.
- Assurez-vous de ne pas laisser vos clés dans le véhicule. Certaines fonctions de réarmement verrouillent les portières automatiquement.

LA TÉLÉCOMMANDE UNIDIRECTIONNELLE / BIDIRECTIONNELLE À 1 BOUTON

721-TX



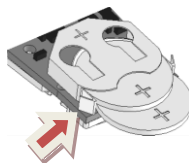
711-TX



**Bouton de déverrouillage
Démarrage / Arrêt à distance**

La télécommande est alimentée par deux petites piles au lithium de 3 Volts (CR-2016).

Lors du remplacement des piles, assurez-vous de respecter l'orientation des piles (voir l'illustration). **Assurez-vous également de bien replacer la petite bande isolante.**



Consultez votre détaillant pour obtenir des piles de rechange ou des télécommandes supplémentaires.

La portée de votre télécommande peut être réduite si la pile est faible ou par la présence de structures métalliques, de poteaux électriques à proximité ou encore, par une trop forte concentration de véhicules dans un terrain de stationnement bondé.

Grâce à un dispositif électronique d'apprentissage des codes, jusqu'à quatre télécommandes peuvent être attribuées à votre véhicule.

UTILISATION DE LA TÉLÉCOMMANDE

721-TX : la télécommande détermine la commande à envoyer selon la durée pendant laquelle le bouton est maintenu enfoncé. Se référer au tableau suivant.

Le témoin lumineux de la télécommande clignotera (de couleur orange pour le 721-TX) le temps de transmettre votre commande.

La télécommande illustrée peut différer de celle incluse dans les kits.



COMMANDES

AF-RFK712 (téléc. unidirectionnelle)				
COMMANDE	Statut du moteur	Étape	DEL de confirmation sur la télécommande	Son de confirmation sur la télécommande
Déverrouillage.	ON	Appuyez et tenez pendant 2 sec.	— — — — —	S/O
Démarrage	OFF	Appuyez et tenez pendant 2 sec.	— — — — —	S/O


Arrêt	ON	Appuyez et tenez pendant 5 sec.	-----	S/O
-------	----	---------------------------------	-------	-----

AF-RFK722 (téléc. bidirectionnelle)				
COMMANDE	Statut du moteur	Étape	Son de confirmation sur la télécommande	Feux de stationnement
Déverrouillage	ON	Appuyez et tenez jusqu'à ce que la télécommande émette un bip	Mélodie de démarrage	2x
Démarrage	OFF	Appuyez et tenez jusqu'à ce que la télécommande émette un bip	Mélodie de démarrage	2x
Arrêt	ON	Appuyez et tenez jusqu'à ce que la télécommande émette deux bips	Mélodie de coupure du moteur	1x

Remarque : La commande DÉVERR. est disponible seulement si le moteur a été activé par démarrage à distance.

LA COMMANDE DE DÉMARRAGE / ARRÊT (POUR SYSTÈMES AVEC TÉLÉDÉMARRAGE SEULEMENT)

DÉMARRAGE

Pour faire démarrer le moteur du véhicule, appuyez sur le bouton . Consultez la section COMMANDES de ce guide pour plus de détails.


EN ENTRANT DANS VOTRE VÉHICULE...



NE TOURNEZ PAS LA CLÉ JUSQU'À LA POSITION « START »

- Pour éviter que le moteur ne s'arrête quand vous prenez place derrière le volant, n'appuyez pas sur la pédale de frein avant d'avoir inséré la clé dans le contact et de l'avoir tournée jusqu'à la position « RUN ».
- Prenez la route normalement.

ARRÊT

Lorsque le moteur est maintenu en marche par le démarreur à distance, vous pouvez le couper en enfonçant la touche  plus de 4 secondes. Consultez la section COMMANDES de ce guide pour plus de détails.

VÉRIFICATIONS DE SÉCURITÉ

Afin de maintenir un haut niveau de sécurité, effectuez mensuellement les vérifications suivantes.

INTERRUPTEUR DE CAPOT

- Faites démarrer votre véhicule à distance.
- Ouvrez le capot.

Le moteur doit s'arrêter dès l'ouverture du capot.

VÉRIFICATIONS RELATIVES AUX VÉHICULES À TRANSMISSION AUTOMATIQUE

Si, pour déplacer le levier de vitesses de la position « **P** », la clé **doit** se trouver dans le contact, votre véhicule est sécuritaire tant que les clés restent hors de la portée des enfants.

Par contre, si le levier peut être embrayé sans que la clé ne soit dans le contact, effectuez la vérification suivante.

- Assurez-vous que le frein de stationnement est enclenché.
- Placez le levier de vitesses en position « **D** ».
- Restez à l'intérieur du véhicule et soyez prêt à appuyer sur la pédale de frein.
- Faites démarrer le véhicule à l'aide de la télécommande.
- Répétez ces étapes dans toutes les positions de la transmission autres que « **N** » (Neutre) et « **P** » (« Park »).

Si, dans les 90 secondes qui suivent, le démarreur du véhicule réagit (ce qui n'est pas sécuritaire), placez l'interrupteur principal à la position « **OFF** » jusqu'à ce que la situation soit corrigée. Consultez votre centre de service.

- Assurez-vous que le frein de stationnement est appliqué.
- Faites démarrer le véhicule à l'aide de la télécommande pendant que le levier de vitesses est à la position « **P** ».
- Restez à l'intérieur du véhicule et soyez prêt à appuyer sur la pédale de frein.
- **Sans appuyer** sur la pédale de frein, déplacez le levier de vitesses hors de la position « **P** ».

Si, sans appuyer sur la pédale de frein, le moteur du véhicule ne s'arrête pas **immédiatement** (ce qui n'est pas sécuritaire), placez l'interrupteur principal à la position « **OFF** » jusqu'à ce que la situation soit corrigée. Consultez votre centre de service.

GLOSSAIRE

DÉLAI DE PLAFONNIER

Le système peut allumer le plafonnier du véhicule pour une période de 30 secondes lors d'un déverrouillage ou à l'arrêt du moteur par la clé (selon le véhicule).

GARANTIE DE DEUX (2) ANS SUR LE RÉCEPTEUR ET LE TRANSMETTEUR

RÉCEPTEUR ET TRANSMETTEUR ASTROSTART^{MD} – (COMPOSANTES)

Directed Electronics Canada, Inc. garantit à l'utilisateur/acheteur initial que tout Récepteur et Transmetteur **AstroStart** (Composantes) installées simultanément avec le module principal (Produit) ne présenteront aucune défectuosité de matériaux ni de vice de main-d'œuvre pendant une période de deux (2) ans à compter de la date d'achat à condition que l'utilisateur/acheteur initial soit propriétaire de l'automobile sur laquelle les Composantes ont été installées à l'origine et que les Composantes soient demeurées installées en permanence sur l'automobile. **Conformément aux modalités de cette garantie limitée, Directed Electronics Canada, Inc. réparera ou remplacera à ses frais (sous réserve des exceptions stipulées plus loin) les Composantes s'avérant défectueuses.**

LIMITE DE LA GARANTIE

- La période de la garantie commence à la date de l'achat des Produits, Composantes ou des Accessoires. Si la date d'achat ne peut être vérifiée par une facture, la date du fabricant indiquée sur le Produit, Composantes ou Accessoires visée par la présente garantie sera la date du début de la période de la garantie.
- L'installation, la réparation et le service des Produits, Composantes ou des Accessoires couverts **doivent être exécutés par un technicien agréé de Directed Electronics Canada, Inc.**

LA GARANTIE EST NULLE SI

- L'étiquette portant la date du fabricant a été enlevée ou endommagée.
- Le Produit (i) est défectueux ou a été endommagé en raison d'un accident, de la négligence, d'un incendie, d'un usage abusif, d'une inondation, de la foudre, du transport et de la manutention ou de toute autre circonstance indépendante de Directed Electronics Canada, Inc., (ii) a été modifié de quelle que façon que ce soit, (iii) a été installé ou réparé par quiconque autre qu'un technicien agréé, ou (iv) a été installé ou utilisé d'une manière inappropriée.

ÉLÉMENTS NON COUVERTS PAR LA GARANTIE

- Les dommages causés à l'unité par l'enlèvement, l'installation ou l'entretien du Produit, des Accessoires ou des Composantes; les frais de main d'œuvre liés à l'enlèvement, la réinstallation ou l'entretien du Produit, des Accessoires ou des Composantes; l'expédition du Produit, des Accessoires ou des Composantes défectueux à Directed Electronics Canada, Inc.; le retour du Produit, des Accessoires ou des Composantes réparés ou remplacés.
- Les fils, câbles et interrupteurs.
- Les piles.
- Les boîtiers de télécommandes ou la membrane en caoutchouc pour les boutons, si usés ou endommagés lors de l'utilisation.

RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE POUR TOUS LES RETOURS EN VERTU DE LA GARANTIE

Pour tout problème, le client doit se présenter à un détaillant Directed Electronics Canada, Inc. autorisé avec ce qui suit :

- **Une copie claire de la preuve d'achat du Produit, des Composantes ou de l'Accessoire, indiquant ce qui suit :**
 - La date de l'achat.
 - Le nom complet et l'adresse complète du client.
 - La dénomination sociale et l'adresse du détaillant autorisé.
 - La nature du produit installé.
 - La marque, le modèle, l'année et la couleur du véhicule.
 - Le numéro d'immatriculation du véhicule ou le numéro d'identification du véhicule.

TEXTE DE LA GARANTIE

LES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ ASTROSTART SONT UN MOYEN DE DISSUASION CONTRE LES POSSIBILITÉS DE VOL. DIRECTED ELECTRONICS CANADA, INC. N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU ASSURANCE CONTRE LE VANDALISME, LES DOMMAGES OU LE VOL DU VÉHICULE, DE SES PIÈCES OU DE SON CONTENU ET EXCLUT EXPRESSÉMENT ET ENTIÈREMENT SA RESPONSABILITÉ, INCLUANT NOTAMMENT, LA RESPONSABILITÉ POUR VOL, DOMMAGE OU VANDALISME. DIRECTED ELECTRONICS CANADA, INC. N'AUTORISE PERSONNE À CRÉER QUELQUE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ ADDITIONNELLE QUE CE SOIT RELATIVEMENT AU SYSTÈME DE SÉCURITÉ EN SON NOM.

LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, VERBALE OU ÉCRITE, EXPRESSE OU IMPLICITE. DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, TOUTE GARANTIE INCLUANT MAIS SANS LIMITER TOUTE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTABILITÉ À UNE FIN PARTICULIÈRE ET TOUTE GARANTIE RELATIVE AU RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE SONT EXPRESSÉMENT EXCLUES ET DIRECTED ELECTRONICS CANADA, INC. N'ASSUME AUCUNE TÂCHE, OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ RELIÉE À SES PRODUITS ET N'AUTORISE PERSONNE À LE FAIRE EN SON NOM. DIRECTED ELECTRONICS CANADA, INC. EXCLUT ENTIÈREMENT SA RESPONSABILITÉ POUR TOUT ACTE D'UNE TIERCE PERSONNE INCLUANT SES DÉTAILLANTS OU INSTALLATEURS ET N'ASSUME ABSOLUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ À CET EFFET. LES OBLIGATIONS DE DIRECTED ELECTRONICS CANADA, INC. AUX TERMES DE LA GARANTIE ET LES RECOURS DE L'ACHETEUR EN VERTU DES PRÉSENTES SE LIMITENT EXCLUSIVEMENT À CEUX INDIQUÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT.

CETTE GARANTIE NE COUVRE PAS LES FRAIS DE MAIN-D'ŒUVRE POUR L'ENTRETIEN, LA DÉINSTALLATION ET LA RÉINSTALLATION DES UNITÉS OU DE TOUT AUTRE DOMMAGE EN DÉCOULANT. DANS L'ÉVENTUALITÉ D'UNE RÉCLAMATION OU D'UN LITIGE IMPLIQUANT DIRECTED ELECTRONICS CANADA, INC. OU L'UNE DE SES FILIALES, LE FORUM APPROPRIÉ EST DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC. LES LOIS PROVINCIALES DU QUÉBEC AINSI QUE LES LOIS FÉDÉRALES DU CANADA S'APPLIQUENT ET RÉGISSENT LE LITIGE. LA COMPENSATION MAXIMALE DÉCOULANT D'UNE RÉCLAMATION CONTRE DIRECTED ELECTRONICS CANADA, INC. NE PEUT EN AUCUN CAS EXCÉDER LE PRIX D'ACHAT DE L'UNITÉ PAR UN DÉTAILLANT AUTORISÉ DIRECTED ELECTRONICS CANADA, INC. DIRECTED ELECTRONICS CANADA, INC. EXCLUT TOUTE RESPONSABILITÉ POUR TOUT DOMMAGE QUEL QU'IL SOIT, INCLUANT NOTAMMENT TOUT DOMMAGE CORRÉLATIF OU ACCESSOIRE, TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LA PERTE DE TEMPS, LA PERTE DE REVENUS, LA PERTE COMMERCIALE OU LA PERTE D'UNE OPPORTUNITÉ D'AFFAIRES OU TOUT AUTRE DOMMAGE DU MÊME GENRE. LA GARANTIE OFFERTE PAR DIRECTED ELECTRONICS CANADA, INC. S'APPLIQUE SEULEMENT ET EXCLUSIVEMENT AU PRODUIT LUI-MÊME. LE RÉGLEMENT D'UNE RÉCLAMATION NE CONSTITUE PAS UNE RECONNAISSANCE DE RESPONSABILITÉ DE LA PART DE DIRECTED ELECTRONICS CANADA, INC. OU DE SES DÉTAILLANTS OU INSTALLATEURS AUTORISÉS.

Certains états ou certaines provinces ne permettent pas l'exclusion ou la restriction des dommages accessoires ou corrélatifs, de sorte que les restrictions ou exclusions précitées peuvent ne pas s'appliquer à votre endroit. Des exclusions ou limites similaires, y compris celles concernant les limites au transfert ou à la cession, peuvent ne pas s'appliquer dans certaines provinces canadiennes. Cette garantie vous accorde des garanties juridiques spécifiques et vous pourriez également vous prévaloir d'autres droits qui peuvent varier d'un état ou d'une province à l'autre.

Cette garantie constitue l'entente complète relative à la garantie et remplace toute entente, déclaration ou convention antérieure ou contemporaine, écrite, orale ou implicite.